

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

13 novembre 2020

SÉCURITÉ GLOBALE - (N° 3527)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 1201

présenté par

M. Molac, M. Acquaviva, M. Clément, M. Colombani, Mme De Temmerman,  
Mme Frédérique Dumas, M. François-Michel Lambert, M. Pancher, M. Pupponi, M. Simian et  
Mme Wonner

-----

**ARTICLE 15**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet article vise à permettre de cumuler une retraite de policier national avec des revenus tirés d'une activité de sécurité privée. Il s'agit d'une mesure dérogatoire difficilement défendable et participe au « pantouflage », pratique posant des problèmes éthiques et déontologiques liés au mélange des sphères privées et publiques, et des sphères de l'intérêt général et des intérêts particuliers ou de grandes entreprises. Il est également source de situation de conflits d'intérêts. Pour toutes ces raisons, les auteurs de cet amendement demande la suppression de cet article.